Administration Communale de



AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, § 1 de la <u>loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau</u>, il est porté à la connaissance du public que la demande d'autorisation plus amplement décrite ci-dessous a été adressée pour instruction à l'Administration de la gestion de l'eau :

Référence AGE :	EAU/AUT/23/0469
Objet de la demande :	Mise en conformité de la fromagerie de Luxembourg à Fentange
Requérant :	FROMAGERIE DE LUXEMBOURG
	93, Rue de Bettembourg L-5811 FENTANGE
Date de la demande :	25.04.2023
Lieu et numéro cadastral :	Commune de Hesperange, localités de Hesperange, Alzingen, Fentange et Itzig
Date de l'affichage :	Du 23.07.2025 au 02.09.2025
Remarque(s):	Néant

Hesperange, le 22.07.2025

Le bourgmestre,